

Villejuif, le 11 février 2022 – 7h30

## MUNIC ANNONCE LE SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR PLACEMENT PRIVE D'UN MONTANT DE 3,5 M€

**MUNIC (Euronext Growth® Paris - FR0013462231 - ALMUN)**, spécialiste des technologies embarquées et de l'intelligence artificielle pour la valorisation des données automobile, annonce aujourd'hui le succès de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier, annoncée le 10 février 2022, via la construction accélérée d'un livre d'ordres (l'« Opération »).

Fort d'une demande totale provenant d'investisseurs français et européens, MUNIC a émis 1 102 625 actions nouvelles au prix unitaire de 3,20 € prime d'émission incluse, soit 0,04 € de valeur nominale et 3,16 € de prime d'émission, pour un montant total brut de 3 528 400 € représentant 12,29% des actions MUNIC en circulation après l'augmentation de capital.

Le produit net de cette levée de fonds servira à renforcer les fonds propres et les ressources financières de MUNIC. Il dotera ainsi la société de moyens supplémentaires pour financer en priorité la croissance très soutenue de son activité (+156% de chiffre d'affaires en 2021 et un carnet de commandes record de 17,8 M€ pour 2022) et soutenir les efforts R&D de la société autour de sa technologie Munic.io, associant les Smart Dongles à la plateforme Edge Computing d'intelligence artificielle, afin de continuer à offrir des services innovants à ses clients et conserver son avance technologique en matière d'accès aux données véhicules.

Les innovations en cours portent sur des services à forte valeur ajoutée qui suscitent un très fort intérêt du marché, tels que le diagnostic complet des véhicules à distance ou l'estimation de l'usure des batteries de véhicules électriques.

MUNIC rappelle que cette feuille de route ambitieuse vise à lui permettre d'atteindre, à horizon 2025, un objectif de **100 M€ de chiffre d'affaires**, dont 25 M€ générés à travers la plateforme EKKO, accompagné d'un **taux de marge brute supérieur à 40%**.

**Aaron SOLOMON, Président-Directeur général et fondateur de MUNIC, déclare :**

« Le succès de cette augmentation de capital témoigne de la confiance d'actionnaires et de nouveaux investisseurs, que nous remercions, à l'égard des projets de MUNIC et de ses ambitions. Avec cette opération, MUNIC dispose aujourd'hui d'une structure financière renforcée, en adéquation avec sa feuille de route ambitieuse et sa stratégie de poursuite dynamique de son développement, pour rester à la pointe de l'innovation technologique et continuer à offrir à nos clients les meilleures solutions d'accès aux données véhicules. »

### PRINCIPALES MODALITES DE L'OPERATION

Cette Opération, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du code de commerce, dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier, a été réalisée par émission de 1 102 625 actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS), en vertu de la 19<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la société en date du 8 novembre 2019, aux décisions prises par le conseil d'administration lors de sa réunion du 7 janvier 2022 et aux décisions prises par le Président-Directeur général le 10 février 2022.

Le prix de souscription de 3,20 € par action nouvelle, fixé dans les conditions prévues par la 19<sup>ème</sup> résolution susvisée et aux décisions du conseil d'administration du 7 janvier 2022, fait ressortir une décote de 8,4% par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action MUNIC des cinq dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix d'émission, soit 3,49 € et de 12,8% par rapport au cours de clôture de l'action de la société au 10 février 2022, soit 3,67 €.

A l'issue de l'Opération, le capital social de MUNIC est constitué de 8 971 718 actions de 0,04 € de valeur nominale chacune. Dans le cadre de l'Opération, MUNIC a consenti un engagement d'abstention d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison. Les fondateurs (dont Aaron Solomon, Président-Directeur général de la société), détenant

ensemble 30,16% du capital (sur une base non diluée) avant l'Opération, Grandis Lux, actionnaire de référence détenant 44,33% du capital (sur une base non diluée) avant l'Opération, et deux autres actionnaires personnes physiques représentant ensemble 3,40% du capital (sur une base non diluée) avant l'Opération, ont signé un engagement de conservation portant sur la totalité des titres de la société détenus d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve des exceptions usuelles.

Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre de l'Opération ainsi que leur admission aux négociations sur le marché d'Euronext Growth sous le code ISIN FR0013462231 (code mnémorique : ALMUN) interviendra le 15 février 2022. Elles seront assimilées aux actions existantes dès leur émission et conféreront les mêmes droits que les actions existantes en circulation.

En application de l'article 1.4. du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'offre des actions de la société dans le cadre de l'Opération n'a pas donné et ne donnera pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

## INCIDENCE DE L'OPERATION SUR L'ACTIONNARIAT DE MUNIC

A l'issue de l'Opération, la répartition du capital de MUNIC est désormais la suivante (sur une base non diluée) :

Actionnaires	Nombre total d'actions	% du capital	Nombre total de droits de vote <sup>1</sup>	% des droits de vote
Aaron SOLOMON	1 682 888	18,76%	3 365 776	22,29%
Frédéric NGUYEN	491 500	5,48%	983 000	6,51%
Yann PARANTHOEN	199 252	2,22%	398 504	2,64%
<b>Sous-total Fondateurs</b>	<b>2 373 640</b>	<b>26,46%</b>	<b>4 747 280</b>	<b>31,44%</b>
GRANDIS LUX	3 488 292	38,88%	6 976 584	46,20%
<b>Sous-total actionnaire financier</b>	<b>3 488 292</b>	<b>38,88%</b>	<b>6 976 584</b>	<b>46,20%</b>
Mair FERERES	192 980	2,15%	385 960	2,56%
Christophe VAN CAUWENBERGHE	74 780	0,83%	149 560	0,99%
<b>Sous-total autres personnes physiques</b>	<b>267 760</b>	<b>2,98%</b>	<b>535 520</b>	<b>3,55%</b>
<b>Souscripteurs placement privé (février 2022)</b>	<b>1 102 625</b>	<b>12,29%</b>	<b>1 102 625</b>	<b>7,30%</b>
<b>Public</b>	<b>1 739 401</b>	<b>19,39%</b>	<b>1 739 428</b>	<b>11,52%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 971 718</b>	<b>100,00%</b>	<b>15 101 437</b>	<b>100,00%</b>

<sup>1</sup> Le tableau ci-dessus tient compte de l'existence de droits de vote double au 10 février 2022, soit deux ans après l'admission des actions de la société sur le marché Euronext Growth Paris.

Sur la base du capital social post-Opération, la participation d'un actionnaire qui détenait 1,00% du capital de MUNIC préalablement à l'augmentation de capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci est désormais portée à 0,88%.

Participation de l'actionnaire	Base non diluée	Base diluée <sup>2</sup>
Avant l'émission de 1 102 625 actions	1,00%	0,98%
Après l'émission de 1 102 625 actions	0,88%	0,86%

<sup>2</sup> en tenant compte de l'émission de 199 161 actions nouvelles susceptibles d'être créées à ce jour

L'impact sur les capitaux propres par action est le suivant :

Capitaux propres par action au 30 juin 2021	Base non diluée	Base diluée <sup>3</sup>
Avant l'émission de 1 102 625 actions	1,19 €	1,16 €
Après l'émission de 1 102 625 actions	1,44 €	1,41 €

<sup>3</sup> en tenant compte de l'émission de 199 161 actions nouvelles susceptibles d'être créées à ce jour

Des informations détaillées concernant la société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans le Rapport annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le Rapport semestriel relatif au 1<sup>er</sup> semestre 2021, lesquels peuvent être consultés, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la société, sur l'espace Investisseurs de son site Internet ([MUNIC-bourse.com](http://MUNIC-bourse.com)).

## PARTENAIRES DE L'OPERATION



Chef de File et  
Teneur de Livre



Conseil juridique



Agence de communication

## À PROPOS DE MUNIC

Créée en 2002, MUNIC conçoit et développe des solutions technologiques, combinant des Smart Dongles, à même de collecter et décoder les milliers de données issues des capteurs des véhicules automobile, et une plateforme Edge Computing d'intelligence artificielle, Munic.io, permettant de les analyser et valoriser.

Fruit de 19 années de R&D, la technologie brevetée de MUNIC associe (i) expertise électronique de haut niveau (conception et industrialisation d'équipements embarqués à faible encombrement, haute performance énergétique et radio, grande fiabilité en environnement automobile, à des coûts très compétitifs), (ii) capacité de décodage des données véhicule, et (iii) une plateforme Edge Computing d'intelligence artificielle (MUNIC.io) pour traiter ces données.

Installée à Villejuif (94), disposant de bureaux aux États-Unis et en Chine, MUNIC compte 60 collaborateurs, dont 77% d'ingénieurs. La société a réalisé 19,3 M€ de chiffre d'affaires en 2021, en croissance de +156%, principalement aux États-Unis et en Europe. La société est labellisée Entreprise Innovante (Bpifrance).

MUNIC est cotée en Bourse sur le marché Euronext Growth® Paris (Code ISIN : FR0013462231 – Mnémonique : ALMUN)

Plus d'informations sur : [www.munic.io](http://www.munic.io)

## CONTACTS

### ACTUS finance & communication

Manon CLAIRET  
Relations Presse  
Tél. : 01 53 67 36 73  
[mclairret@actus.fr](mailto:mclairret@actus.fr)

### ACTUS finance & communication

Zineb ESSAFI  
Relations Investisseurs  
Tél. : 01 53 67 36 90  
[munic@actus.fr](mailto:munic@actus.fr)

## AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société MUNIC dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

Dans les États membres de l'Espace Economique Européen, la présente communication et toute offre qui pourrait y faire suite sont adressées exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société MUNIC ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société MUNIC n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. MUNIC n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à des activités d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmises (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de MUNIC ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par MUNIC. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. MUNIC ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.